



## AUTORISATION D'UTILISATION ET D'EXPLOITATION DU LOGO DE VALMOREL

Par le présent document

L'Office de tourisme de Valmorel et des Vallées d'Aigueblanche **OTVVA**

Demeurant à : 25 bourg Morel 73260 VALMOREL

Téléphone : 04 79 09 85 55

Représentant légal de l'entreprise : M. Matthieu Magnin directeur de l'**OTVVA**

Déclare donner le droit d'utiliser et de reproduire à titre gracieux le logo de Valmorel sur les supports proposés par

L'entreprise : .....

Domiciliée à : .....

Représentée par : .....

Par le présent document, le **Titulaire** autorise l'**Utilisateur** à utiliser le logo sous conditions du respect de l'ensemble des conditions prévues dans le présent règlement d'usage qui annule et remplace toutes les autorisations qui auraient été données précédemment par le Titulaire à l'Utilisateur concernant le logo.

Le **Titulaire** a souhaité que les **Utilisateurs** puissent utiliser le logo afin de le faire valoir dans leur communication et/ou sur leurs produits aussi bien vis-à-vis du public que vis-à-vis de leurs interlocuteurs professionnels.

L'utilisation et la reproduction du logo sont soumises aux différentes clauses annoncées ci-dessous.

L'utilisateur s'engage sur les critères de l'utilisation du logo de l'**OTVVA**

Cette demande sera accompagnée des documents suivants :

- ❖ Autorisation d'Usage du logo paraphée et signée en 2 originaux
- ❖ La charte marketing et graphique qui définit les outils marketing et les modalités de reproduction du logo

- 1) **PROCÉDURE DE DEMANDE D'UTILISATION.** Afin d'utiliser le logo, une demande doit être faite auprès de l'OTVVA. La demande sera étudiée par l'OTVVA. La demande sera étudiée en joignant si elle est positive l'autorisation d'usage de marque et la charte marketing et graphique qui définit les outils marketing et les modalités de reproduction du logo.
- 2) **DURÉE** Cette autorisation est valable pour une durée limitée d'un an à compter de la signature des 2 parties et la société..... s'engage pour sa part à cesser toute utilisation en cas de demande de la part de l'OTVVA. Cette durée est renouvelable sur demande envoyée par l'Utilisateur au Titulaire dans les 2 mois précédant le terme. L'Utilisateur pourra renoncer à utiliser le logo. Dans ce cas, il en avisera le Titulaire par LRAR. Il sera libéré de toutes ses obligations liées au contrat dans un délai de 2 mois après réception de la LRAR. Passé ce délai, il devra avoir cessé tout usage du logo et ne pourra plus revendiquer son appartenance passée. Le logo ne sera utilisé que dans le cadre de notre échange ponctuel.
- 3) **LA CHARTE GRAPHIQUE** sera utilisée sous la forme du logo sous sa dernière version et selon les modalités et textes définis par la CHARTE MARKETING ET GRAPHIQUE.
- 4) Le logo ne pourra en aucun cas être dénaturé ou détourné de son contexte par montage ou autre procédé.
- 5) **LA VALIDATION DES PROJETS** d'utilisation du logo sera soumise au directeur de l'OTVVA et à son équipe promotion pour approbation pour chaque nouvelle utilisation (étiquettes, brochures, site internet etc....)
- 6) **VERIFICATION DES ENGAGEMENTS** de l'Utilisateur pendant la durée de validité de l'Autorisation d'Usage. Dans tous les outils de communication de l'Utilisateur le Titulaire pourra demander à l'Utilisateur des copies des supports sur laquelle le logo est utilisé.
- 7) **INCESSIBILITÉ** L'autorisation d'usage du logo est incessible et intransmissible, notamment aux clients et partenaires de l'Utilisateur du logo. L'autorisation d'usage du logo ne constitue pas une valeur comptable.
- 8) **PROTECTION ET DÉFENSE** du logo. L'utilisateur ne pourra pas déposer à titre de marque ou à quelque autre titre que ce soit, tout signe pouvant créer un risque de confusion avec le logo, dans le monde entier, sauf autorisation préalable du Titulaire. L'utilisateur aura l'obligation d'avertir immédiatement le Titulaire en cas d'atteinte portée au logo.
- 9) **NON RESPECT DE L'AUTORISATION** en cas de non-respect des articles, l'Utilisateur recevra un avertissement par LRAR de la part du Titulaire. En cas de non remise en conformité sous 3 mois, l'autorisation d'usage du logo sera retirée à l'Utilisateur. Le retrait de l'autorisation d'utilisation du logo sera notifié par LRAR à l'Utilisateur. Ce courrier entraînera immédiatement l'obligation pour l'Utilisateur de cesser immédiatement l'usage du logo
- 10) **FIN DU CONTRAT** Au terme du contrat et si l'autorisation d'usage de marque n'est pas renouvelée, l'Utilisateur devra cesser immédiatement l'usage du logo et retirer toute mention ou référence au logo. Toutefois sur demande motivée de l'Utilisateur adressée au Titulaire, l'OTVVA pourra décider d'accorder à l'Utilisateur un délai supplémentaire notamment pour ôter la marque sur les outils de communication.
- 11) **LOI APPLICABLE** Tribunaux compétents. En cas de difficultés d'interprétation ou d'application de la présente autorisation d'usage du logo, les tribunaux compétents seront les tribunaux du siège social du titulaire, compétents selon la nature du litige. La loi applicable sera la loi française.

Fait en 2 exemplaires originaux :

A.....

Le .....

**Pour le Titulaire**

**Pour l'Utilisateur**